



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 17 mars 2021

### **Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, le mardi 30 mars 2021**

Monsieur le Maire,

Dans cette période de crise sanitaire sans précédent, le gouvernement a choisi de finaliser les projets d'ordonnances de la loi ASAP qui impacteront de plein fouet l'ensemble des établissements et modes d'accueil des jeunes enfants.

Pourtant, les agent.e.s se mobilisent sans relâche face à cette réforme régressive tant pour la qualité d'accueil des enfants que pour leurs conditions de travail.

La CGT n'a de cesse de porter les inquiétudes des professionnel.le.s qui se sont déjà massivement mobilisé.e.s contre ce projet néfaste, d'abord dans le cadre de la loi ESSOC et maintenant de la loi ASAP. Les manifestations du 28 mars 2019, 23 mai 2019, 14 janvier 2020, 3 décembre 2020, 2 février 2021 et 4 février 2021 montrent que les agent.e.s et salarié.e.s du secteur sont plus que jamais déterminé.e.s à faire entendre leur voix.

C'est le cœur même de leur métier que le gouvernement a décidé de sabrer aujourd'hui par ordonnance dans un déni total de démocratie.

Sous prétexte de relancer l'attractivité du secteur, le gouvernement prévoit, sans financement supplémentaire, d'optimiser à outrance l'occupation des places, de diminuer la surface d'accueil des enfants, de diminuer les taux d'encadrement, de développer l'accueil en surnombre, de déréglementer l'administration des médicaments, de ne pas reconnaître la qualification des agent.e.s, de favoriser l'absence d'expérience professionnelle pour les encadrant.e.s, et de ne pas augmenter le niveau de rémunération.

Pour la CGT, ces orientations visent exclusivement à l'accroissement de la « productivité » et de la « rentabilité » financière d'une mission qui n'a pas vocation à l'être.

Loin de renforcer l'attractivité des métiers de la Petite Enfance, la loi ASAP dégradera les conditions de travail pour plus de compétitivité.

Pour le bien-être et la sécurité des enfants, pour des établissements d'accueil et un service public de qualité de la Petite Enfance, pour des conditions d'exercice respectueuses des professionnel.le.s, pour des salaires décents, pour une politique de la Petite Enfance ambitieuse et respectueuse des droits fondamentaux des enfants porteurs de l'avenir de notre société, **la CGT appelle à une nouvelle journée de mobilisations par la grève et des manifestations partout en France, le mardi 30 mars 2021** avec le collectif « Pas de bébés à la consigne ».

Localement, lors de nos fréquentes visites sur les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, de nombreux agent.e.s nous alertent sur leurs conditions de travail dégradées.

Elles.ils sont confronté.e.s, depuis plusieurs mois, à de nombreuses absences non remplacées.

Cette situation conduit les personnels à l'épuisement et les met en grande difficulté quant à l'application des protocoles sanitaires.

Pour exemple, certaines structures fonctionnent, quotidiennement, avec 9 à 15 agents absents. D'autres établissements ne disposent actuellement que d'un seul adjoint technique pour assurer toutes les missions d'entretien, pourtant renforcées en la période. L'éducatrice de jeunes enfants peut être amenée à occuper le poste d'agent de liaison froide. Certaines directrices se voient contraintes, au vu des absences, d'appeler les familles, le matin même, pour savoir si elles ont la possibilité de garder leurs enfants.

Comment les personnels pourraient-ils se projeter et s'investir dans la Charte d'accueil du jeune enfant portée par la direction de la Famille, alors qu'ils subissent la désorganisation et la polyvalence sur le terrain ?

C'est en ce sens, que nous avons demandé, dans notre courrier en date du 3 novembre dernier, un état réel du taux d'absentéisme dans les crèches. Nous n'avons, à ce jour, toujours pas reçu de réponse précise.

Notre syndicat CGT NMCA et les personnels de la Petite Enfance sont soucieux de maintenir un service public de qualité pour les enfants qu'ils accueillent au quotidien tout en rassurant leurs familles.

Sur le terrain, depuis le début de la crise, alors que les conditions de travail sont de plus en plus dégradées, chacun.e a participé à la continuité des services de la Petite Enfance.

Elles.ils refusent, aujourd'hui, que le gouvernement, avec un mépris non dissimulé, s'obstine à maintenir, en la période, une réforme aussi régressive.

Elles.ils vous demandent de leur octroyer plus de moyens afin d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions.

**Dans ce cadre, le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur dépose donc un préavis de grève pour la journée du 30 mars 2021. Il couvre l'ensemble des agents de la Petite Enfance de la ville de Nice.**

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

P/Le Syndicat CGT  
Le Secrétaire Général

  
Hugues JEFFREDO